



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du CAF Montauban / Tarn-et-Garonne

14/11/2025

Adresse du club :

Palais des sports Jacques Chirac
2 rue du Général d'Amade
82000 Montauban

Lieu : Salle de réception, Stade Jacques Chirac, Montauban.

Horaires : 19h30 – 21 h

Membres du bureau et du comité directeur présents : Sylvain Gonzalez, Séverine Gomez, Julie Goudenège, Yannick Maignant, Thierry Mialhe, Christophe Plassard, Cédric Poirson, Chantal Teyssedre, Patrick Virgolin

Membres du comité directeur excusés : Max Dauriac, Didier Sarrelongue

Invités : Mme Camille Le Berger, présidente du Comité Régional Occitanie pour la FFCAM, M. Daniel Bory, adjoint au maire de Montauban, délégué aux sports

Nombre de participants : 40

Nombre de procurations : 3

Rapport moral 2024/2025

- **Activité du club**

Le club existe depuis 2016 avec une volonté de partage et de convivialité.

- **Nombre d'adhérents**

Nombre d'adhérents en progression depuis 2022.

75 adhérents en 2024/2025

- **Sorties effectuées cette saison**

✓ Nombres de sorties proposées au total sur 1, 2 ou 3 jours, de septembre 2024 à septembre 2025 : 51 sorties dans 11 activités.

✓ Nombre total de participants aux sorties : 403 participants, plusieurs personnes ayant participé à plusieurs sorties. Ne sont pas comptabilisés les encadrants.

✓ 2 journées club en septembre et juin dans les gorges de l'Aveyron : Ce sont des temps forts du club, moments de pratique sportive, de convivialité, d'échanges entre bénévoles et adhérents. 66 participants.

✓ Le jeudi soir, des séances d'escalade ont été proposées au gymnase du collège Azana de Montauban.

- **Nombre de cartes découverte durant la saison**

21

- **Formations**

en 2024/2025 :

Formations techniques (SAE, SNE, randonnée, cartographie) : 23 adhérents formés

Formation Premiers Secours Citoyens (PSC) : 11 adhérents formés sur 2 sessions

- **Vote du rapport moral**

Voté à l'unanimité

Rapport financier 2024/2025

Septembre 2024 à septembre 2025

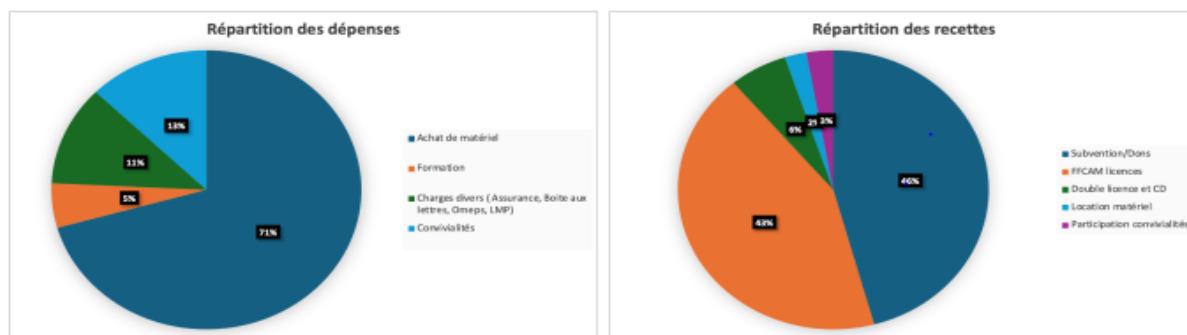
- **Dépenses**

Montant des dépenses : 3101 €

- **Recettes**

Montant des recettes : 4148€

Rapport financier 2024/2025



- **Bilan d'exercice 2024/2025**

Bilan d'exercice 2023/2024 positif : + 1048 €

Information importante :

Retard sur l'exercice d'une dépense d'achat de matériel budgétisé entre 2000 et 2400€

- **Solde de trésorerie/compte bancaire**

4093 € en septembre 2025

- **Budget prévisionnel 2024/2025**

Budget prévisionnel 2025/2026 - 2 axes stratégiques: Sécurité et Formation

01/09/2025		30/08/2026	
Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Cotisations/Licences (70)	1 890€	Frais organisation manifestations	300€
Cartes "Découvertes" (20)	100€	Fournitures bureau	50€
		Location matériels/minibus	250€
		Entretien/Révision matériels	300€
Subventions	2 000€	Formation	1000€
		Achat/renouvellement matériels	2 000€
Total	3 900€	Total	3 900€
Contributions volontaires reçues		Emplois des contributions volontaires reçues	
Bénévolat	4 000€	Personnels bénévoles (40/an à 100€)	4 000€
Bénévolat Encadrement	60 000€	Encadrants bénévoles (240/an à 250€ ⁽¹⁾)	60 000€
Total	64 000€	Total	64 000€

⁽¹⁾ Tarif moyen d'un accompagnateur/guide montagne entre 185€ et 350€ la journée – groupe de 1 à 5p

- **Vote du rapport financier et du budget prévisionnel**

Voté à l'unanimité

Réélection du comité directeur, nomination au bureau

- Conditions pour pouvoir voter pour l'élection du comité directeur

Peut voter :

- ✓ Tout membre actif à jour de sa cotisation
- ✓ Les mineurs (-16 ans) représentés par un représentant légal

- Conditions pour candidater au Comité Directeur

Peut se présenter au Comité Directeur :

- ✓ Tout membre actif à jour de cotisation
- ✓ Tout mineur (-16 ans) avec l'accord préalable du représentant légal
- ✓ L'adhésion au club doit être de plus de 6 mois
- ✓ L'acte de candidature doit être fait au président au plus tard le 10/10/2025

Informations complémentaires

- ✓ Durée du mandat : 4 ans
- ✓ Renouvellement par quart chaque année

- Constitution du Comité Directeur (CODIR)

CODIR 2024/2025

- Max Dauriac
- Séverine Gomez
- Sylvain Gonzalez
- Julie Goudenège
- Yannick Maignant
- Thierry Mialhe
- Christophe Plassard
- Cédric Poirson
- Didier Sarrelongue
- Chantal Teyssedre
- Patrick Virgolin

3 démissionnaires pour l'année 2024/2025 : Séverine Gomez, Julie Goudenège, Chantal Teyssedre.

3 candidats pour l'année 2024/2025 : Margot Moison, Fanny Monvoisin, Miriana Nedic

- Élection du CODIR

La totalité des candidats au Comité Directeur est élue à l'unanimité pour la saison 2025/2026.

- **Nomination du bureau par le CODIR**

Le CODIR nomme le bureau suivant pour la saison 2025/2026 :

- ✓ Yannick Maignant à la présidence
- ✓ Christophe Plassard à la vice-présidence
- ✓ Miriana Nedic en tant que secrétaire
- ✓ Margot Moison en tant que secrétaire adjointe
- ✓ Fanny Monvoisin en tant que trésorière
- ✓ Cédric Poirson en tant que trésorier adjoint

Fonctionnement 2025/2026

- **Valeurs du club**

- ✓ Partage et convivialité.
- ✓ Transmission de connaissances et compétences sur la montagne dans le respect des règles de sécurité.

- **CODIR (Comité Directeur)**

Les membres du CODIR sont tous bénévoles. Ils gèrent le fonctionnement du club et en définissent les orientations.

- **Commission financement**

Elle pose un cadre sur le financement recherché par le club, assure l'interface avec les mécénats éventuels, engage les démarches vis-à-vis de contacts (réseau), d'entreprises privés et des organismes publics, remonte les informations nécessaires au Bureau ainsi qu'au CODIR pour prise de décisions.

- **Comité d'encadrants**

Tous les encadrants des sorties proposées par le club sont **bénévoles**.

Thierry Mialhe anime le comité d'encadrement. Ce comité réunit les encadrants et co-encadrants :

- ✓ Propose et encadre des sorties
- ✓ Veille sur le matériel
- ✓ Gère l'ouverture/fermeture des sites d'escalade SAE
- ✓ Fait remonter les informations au CODIR

- **Comité de formation**

- ✓ Définit le cadre et les conditions d'accessibilités aux formations
- ✓ Valide les candidatures aux formations
- ✓ Échange avec le CODIR à ce sujet

La Fédération FFCAM propose des cursus de formation pour les dirigeants, la gestion du site Web, pour la gestion des EPI, sur les disciplines sportives et pratiques de montagne.

Les référents formation sont Sylvain Gonzalez et Thierry Mialhe

- **Réservation des sorties**

Elle se fait sur le site internet du club. Les inscriptions ouvrent en général 2 à 3 semaines avant la sortie. Si une sortie est complète, les adhérents peuvent s'inscrire sur liste d'attente ou contacter l'encadrant responsable de celle-ci pour voir s'il y a possibilité d'inscription tout de même avec 1 encadrant supplémentaire.

Pour les séjours nécessitant des réservations (hébergement ou autre), les inscriptions sont ouvertes plus tôt.

- **Niveau de difficulté des sorties**

Disponible dans le descriptif de la sortie, ne pas hésiter à contacter l'encadrant pour plus de précision ou en cas de doutes.

L'encadrant se réserve le droit de refuser des personnes à une sortie en fonction de la difficulté de l'activité, du niveau de l'adhérent ou de problèmes matériels.

- **Déroulement des sorties**

L'encadrant est maître de la gestion de la sortie, il peut modifier ou annuler celle-ci s'il le juge (conditions météos...).

Les participants aux sorties sont invités à s'investir dans la vie collective.

- **Frais des sorties**

On distingue 2 types de frais : les frais de transport et ceux d'hébergement.

Pour le transport, le covoiturage est favorisé. Le conducteur.trice d'un véhicule reçoit une participation aux frais kilométriques (0,20 euros/km) et frais d'autoroute de la part des personnes qu'il.elle transporte. Les frais sont divisés par le nombre total de personnes présentes dans le véhicule.

Parfois, un minibus de l'OMEPS peut être loué.

Le club se charge de payer les arrhes pour les réservations de séjours et demande un engagement financier aux participants afin d'éviter trop de désistements.

- **Carte découverte et prêt de matériel**

Pour cette saison, la carte découverte est au tarif de 5 euros avec prêt du matériel. Elle est valable pour une journée d'activité et payable d'avance. Le nombre de cartes découverte est limité à 3 par personne, non pas sur une saison mais en tout, quelque soit le club CAF.

Pour les adhérents : Le matériel est mis à disposition gratuitement la 1ère année, à partir de la 2^e année, la location du matériel est à 5 € la journée et 10 € le week-end.

Le matériel du club n'est pas ouvert à la location en dehors des sorties du club.

Matériel loué payé avant la sortie.

- **Présentation de l'agenda**

voir le site internet du CAF 82

Les séances d'escalade le jeudi de 18h30 à 21h30 au gymnase du collège Azana de Montauban ont repris en septembre et se termineront en juillet, elles peuvent avoir lieu durant les vacances scolaires selon les disponibilités des encadrants. La présence d'un encadrant est obligatoire.

Des séances peuvent avoir lieu cette saison le mardi, jeudi et vendredi de 18h à 22h et le samedi de 13h à 20h au stade Jacques Chirac.

- **Partenariats**

L'adhésion au club permet des réductions à différentes enseignes (Chullanka : 20 % sur tous les articles liés à la montagne hors promotion, librairie etc et 18 % au Vieux Campeur sur tout le magasin sauf librairie + autres prestataires). Elle permet également un demi-tarif sur la nuitée dans les refuges du CAF et des réductions dans certaines stations de ski.

- **Licences**

Les licences sont dématérialisées. Chaque adhérent pourra imprimer directement sa licence s'il le souhaite. Le CODIR a décidé depuis la saison 2024/2025 d'accorder la gratuité de la part club pour les enfants et petits-enfants des adhérents pour permettre la pratique d'activités de manière intergénérationnel. En revanche la part fédérale et l'assurance sont à payer. Cette adhésion se prend sur le compte de l'adhérent.

Fait à Montauban le 14/11/2025



Yannick Maignant
Président Club Alpin Français de Montauban / Tarn et Garonne